

CONSEILS AUX UTILISATEURS ET AUX VISITEURS

Conseils aux visiteurs et utilisateurs de propriétés de la Société canadienne pour la conservation de la nature :

- Vous pourriez marcher sur un terrain qui est escarpé, abrupt, glissant, avec obstacles et où l'endroit solide où poser le pied est obstrué par de la végétation. Assurez-vous de porter des chaussures de marche adéquates avec un support approprié à la cheville.
- En profitant de la nature, vous serez sujet à des conditions climatiques variées, passant du soleil à la pluie. Assurez-vous d'avoir en main de la crème solaire, préférablement hydrofuge avec un indice de protection élevé. Apporter avec vous des vêtements de pluie. Portez plusieurs épaisseurs de vêtements qui vous permettront d'ajuster votre température au cours de la journée.
- Les mouches noires, tiques, moustiques et autres insectes qui piquent/mordent peuvent devenir un problème à certains moments de l'année.
- Même quand les précautions appropriées sont prises, des accidents peuvent survenir. La Société canadienne pour la conservation de la nature et/ou Conservation de la Nature – Québec ne fournissent pas de professionnels médicaux entraînés ou d'installations prévues en cas de dangers ou urgences. Les trousse de premiers soins sont fortement recommandées.
- Comme vous visiterez des aires naturelles riches, vous rencontrerez plusieurs types de plantes et d'animaux, sur le terrain et dans l'eau, certains d'entre eux pouvant être dangereux ou poisons pour l'humain. Il est de votre responsabilité d'apprendre sur les caractéristiques de l'environnement que vous allez visiter, et sur les méthodes possibles pour éviter les menaces naturelles.
- Vous devez nous aider à garder ces aires naturelles en bonne condition en ramenant avec vous tout item que vous avez apporté sur les propriétés, incluant les déchets.
- Plusieurs des habitats que vous visiterez sont écologiquement sensibles. Soyez conscients de votre impact. Ne cueillez ni plantes ni fleurs, évitez de piétiner les plantes et ne nourrissez ou ne dérangez pas les animaux sauvages.
- Les feux de toutes sortes sont absolument interdits sur les propriétés.